



MAISONS-LAFFITTE

**MESSAGE :**  
**de Jacques MYARD**  
**Membre Honoraire du Parlement**  
**Maire de Maisons-Laffitte**  
**Président du Cercle Nation et République**

Le 4 MAI 2021

**A/S : Comité de suivi du SIAAP du 4 Mai en sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye.**

Je me réfère à mon message du 5 Mars dernier.

Une nouvelle réunion du Comité de suivi du SIAAP a eu lieu ce jour 4 Mai en sous-préfecture de Saint-germain en laye, à laquelle j'ai assisté.

Je retiens de cette réunion les points suivants :

**1. Bilan d'exploitation du Site Seine Aval en 2020.**

Les responsables du SIAAP ont présenté le bilan d'exploitation du site pour l'année 2020.

A ma demande la direction du SIAAP a précisé que l'usine actuelle était capable de traiter 24 m<sup>3</sup> / seconde d'eaux usées reçues sans rejet en Seine, au-delà il y a rejets en Seine.

Il convient de préciser que l'usine traite toutes les eaux usées reçues, sauf en cas d'orage.

- En ce qui concerne les boues, 18 % des boues sont non conformes et doivent être évacuées en ISDND, en décharge.

Le reste peut être composté ou en épandage.

- Le bilan olfactif du jury de nez a rassemblé une centaine de personnes, Maisons-Laffitte enregistre 19 % des plaintes.

**2. Audit de Sécurité**

Pierre HODOT est le directeur de la sécurité pour tous les sites du SIAAP, il va bénéficier de plus de dix millions d'euros dans les trois années qui viennent pour renforcer les mesures de sécurité, qui font l'objet d'une évaluation et diagnostic par le spécialiste mondial de la sécurité industrielle la société DUPONT.

Le point majeur de l'évaluation de DUPONT souligne la nécessité de renforcer la culture de sécurité des cadres et des agents.

Le SIAAP se fixe un délai de 3 années pour atteindre la note de 3,5 sur une échelle de 5, elle est de 1,5 aujourd'hui, ce travail se fait sous le contrôle et l'accompagnement de DUPONT et sous la surveillance des services de la sécurité civile.

**3. Les services de l'Etat, police de l'eau, IOTA et l'inspection ICPE** (Installations Classées Protection de l'Environnement) ont rappelé le nombre des mises en demeure et des contrôles effectués pour faire respecter la sécurité du site.

En conclusion on doit constater que la direction du SIAAP a pris le dossier de la sécurité de l'usine Seine Aval très au sérieux et s'en donne les moyens sous le contrôle étroit des services de l'Etat.

Il va de soi que nous continuerons à être très vigilants.